

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***14000271***

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONS

18 DEC. 2013

Greffe

Identique
dans Volet A
que dans
Volet B

N° d'entreprise : 0480.239.080

Dénomination

(en entier) : **CLAVIMMO**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : B - 7850 Enghien, Drève des Chardonnerets 31

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL – NOMINATIONS – COORDINATION

D'un acte reçu par le notaire Didier BRUSSELMANS, à Berchem-Sainte-Agathe, le 12 décembre 2013, déposé au 2ème bureau de l'Enregistrement de Jette, il résulte que l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la société anonyme "CLAVIMMO", ayant son siège social à 7850 Enghien, Drève des Chardonnerets 31, a décidé :

1. PREMIERE RESOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL**AUGMENTATION EN NUMERAIRE.**

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de nonante-cinq mille euros (95.000,00€) pour le porter de cent mille euros (100.000,00€) à cent nonante-cinq mille euros (195.000,00€) sans création d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Cette augmentation de capital sera souscrite en espèces provenant du dividende net distribué en application de l'article 537 C.I.R. et intégralement libérée lors de la souscription.

SOUSCRIPTION - LIBÉRATION.

(...)

CONSTATATION DE LA REALISATION EFFECTIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL.

(...)

2. DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la résolution qui précède, de la décision du conseil d'administration du 13 novembre 2008 de transférer le siège à l'adresse actuelle et de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2011, qui a fait l'objet d'un acte de dépôt par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2011, enregistré, de transformer les actions au porteur en actions nominatives, l'assemblée décide de modifier les statuts de la société comme suit :

Remplacement de la première phrase de l'article 2 par le texte suivant : "Le siège social est établi à 7850 Enghien, Drève des Chardonnerets 31 ».

Remplacement de l'article 5 par le texte suivant:

"Le capital social est fixé à cent nonante-cinq mille euros (95.000,00€). Il est représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/millième du capital, entièrement libérées."

Remplacement de l'article 8 par le texte suivant: « Les actions sont et resteront nominatives. Elles sont inscrites dans un registre tenu au siège social.»

Remplacement de l'article 25 par le texte suivant: « Le conseil d'administration peut exiger que les actionnaires l'informent par écrit (lettre ou procuration) 3 jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée, de leur intention d'assister à l'assemblée. »

3. TROISIEME RESOLUTION – NOMINATIONS.

L'assemblée décide de renouveler le mandat actuellement en cours des trois administrateurs et ce pour une période de 6 ans à savoir :Monsieur Olivier Clavie, Madame Isabelle Clavie, Madame Clementine Depoorter, à 1420 Braine l'Alleud, Avenue Alphonse Allard, 144.

Le mandat des administrateurs sera exercé à titre onéreux à l'exception du mandat de Madame Depoorter qui sera exercé à titre gratuit.

4. QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS.

(...)

Pour extrait analytique.

Déposée en même temps: Expédition- Coordination des statuts.

Maître Didier BRUSSELMANS- Notaire

Avenue Gisseleire Versé 20

B - 1082 Bruxelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature